

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 27 septembre 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-77**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 27 septembre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 17 septembre 2021.

Point de l'ordre du jour :

4.2. Délégation de pouvoir au Président de l'université pour signer des marchés publics.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu la délibération n°2021-52 du conseil d'administration du 7 juin 2021,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération n°2021-52) pour signer les marchés publics est plafonnée à 500 000 € ht. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Délégation de pouvoir au président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des six marchés publics listés en pièce jointe, avenants éventuels inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièce jointe :

- descriptif des six marchés concernés par la délégation.

Fait à Tours, le 29 septembre 2021

Le Président,



Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 30 SEP. 2021
Transmise au Recteur le : 30 SEP. 2021

CA du 27 Septembre 2021

Tierce maintenance applicative du dispositif web global et multi canal KSUP V6 de l'Université de Tours pour la période 2021-2025

Depuis 2006, l'Université de Tours dispose du logiciel d'administration des sites Ksup : il existe à ce jour 143 sites développés.

L'accord-cadre a pour objet d'effectuer la tierce maintenance applicative (TMA) de son dispositif web global et multi canal Ksup Version 6. Ce Service TMA devra permettre à l'Université d'avoir une application Web disponible au quotidien.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre unique sans montant minimum ni maximum.

A titre indicatif, le montant annuel de commande s'élève à 40 000 € HT.

Impressions d'ouvrages des Presses universitaires de l'Université de Tours pour la période 2021-2024

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation d'impressions d'ouvrages des Presses Universitaires de l'Université de Tours pour la période 2021 – 2024.

Les prestations sont décomposées en deux (2) lots, chaque lot donnant lieu à la conclusion d'un accord :

- **lot n° 1** : Impressions numériques d'ouvrages avec couvertures offset aux formats 14,5 x 21 cm, 15,5 x 23,5 cm et 15,5 x 24 cm
- **lot n° 2** : Impressions offset d'ouvrages

Chaque accord-cadre est conclu sans montant minimum ni maximum.

Désignation du lot	Montants annuels estimés
<u>Lot n° 1</u> : Impressions numériques d'ouvrages avec couvertures offset aux formats 14,5 x 21 cm, 15,5 x 23,5 cm et 15,5 x 24 cm	8 000 à 20 000 € HT
<u>Lot n° 2</u> : Impressions offset d'ouvrages	70 000 à 220 000 € HT

Rénovation énergétique des installations chauffage ventilation climatisation du Bâtiment Y Situé sur le Site Grandmont

Le marché a pour objet la Rénovation énergétique des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation du Bâtiment Y Situé sur le Site Grandmont.

Cette opération de travaux est réalisée dans le cadre du plan de relance de l'économie décidé par le Gouvernement.

Le montant estimé des travaux objet du marché s'élève à 2 034 012,88 € HT

Rénovation énergétique du Couvert du Bâtiment L Situé sur le Site Grandmont

L'opération prévoit la réfection de l'isolation thermique des toitures terrasses R+1 et R+3. Elle vise l'amélioration de l'isolation thermique du bâtiment dans son ensemble pour limiter la dépense énergétique et limiter l'empreinte carbone. L'opération s'inscrit dans le respect de la réglementation du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.

Cette opération est financée dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat et a été retenue suite à l'appel à projets pour la Rénovation thermique des bâtiments publics.

Le montant estimé des travaux objet du marché s'élève à 562 808 € HT.

Acquisition de Matériels informatique (Matinfo 5)

L'Université de Tours étant adhérente de l'AMUE, elle peut bénéficier de l'accord-cadre « Matinfo5 » mis en place par le Groupement d'établissement dont fait partie l'AMUE.

L'accord-cadre permet aux adhérents de l'AMUE de conclure des marchés subséquents afin d'acquérir des matériels informatiques.

Les prestations sont décomposées en 5 lots, chaque lot ayant donné lieu à la conclusion d'un accord-cadre, à savoir :

Lot	intitulé	Titulaire	Montant estimatif annuel en € HT
1	Postes de travail fixe	HP France	350 000 €
2	Postes de Travail portables	HP France	500 000 €
3	Stations de travail fixes et portables	DELL	300 000 €
4	Serveurs et solutions d'infrastructures accessoires	HEWLETT PACKARD France (HPI)	200 000 €
5	Solutions compatibles MacOS et iOS	ECONOCOM	150 000 €

Chaque Marché subséquent conclu sur le fondement de l'accord-cadre est sans montant minimum ni maximum.

Prestations d'émission et livraison de chèques d'accompagnement personnalisés à destination des étudiants de l'Université de Tours

Le présent accord-cadre a pour objet les prestations d'émission et de livraison de chèques d'accompagnement personnalisés à destination des étudiants de l'Université de Tours.

L'Université de Tours souhaite aider les étudiants en situation de précarité, évalués par le service social de l'établissement, à travers la distribution de chèques d'accompagnement personnalisés (catégorie Numérique).

Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) an. Il est reconductible une (1) fois de manière expresse et pour la même durée.

Le marché ne comprend aucun montant minimum de commande et a pour montant maximum : 450 000 € HT par période.